

CONSEIL MUNICIPAL DE TAUVES
SEANCE DU 27 AOÛT 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 27 août à 20h30, le Conseil Municipal de TAUVES, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SERRE Christophe, Maire.

Présents : SERRE Christophe, VERGNOL Christophe, BOYER Marie-Noëlle, GIAT Laurent, DAUPHIN Bernard, GREGOIRE Bernard, SERRE Léa, FALGOUX Jean-Louis, BONHOMME Didier, MANY Maxime, GAY Fabrice, BALLET Catherine, BERTRAND Régis, ESPINOUE Sandrine

Excusé : BONHOMME Didier, pouvoir à SERRE Christophe (jusqu'à son arrivée à 20h50)

Secrétaire de séance : BALLET Catherine

Date de convocation : 21 août 2025

Approbation du PV de la réunion du 22 mai 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec quelques modifications de fautes de frappes.

Approbation du PV de la réunion du 10 juillet 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec quelques modifications de fautes de frappes.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Disposition en cas de non-paiement de la cantine
- Sollicitation auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'attribution d'un barnum

Le Conseil Municipal donne son accord pour ces compléments à l'ordre du jour.

Informations du Maire des décisions dans le cadre de ses délégations

-Subvention perçue de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la création du terrain de tennis pour 12 610€

Arrivée de Bernard DAUPHIN à 20h40

1/ Ecole

1.1 – Contrat à temps partiel – Service cantine

En préambule le Maire précise que cette décision fait suite au départ à la retraite de Anne-Marie LACHAIZE. Il n'a pas été trouvé de solution interne (soit en heures redéployées soit en heures supplémentaires).

Considérant la nécessité de créer un emploi lié à un accroissement d'activités pour le service cantine ;

Conformément à l'article L 313-1 et L 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, des emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour des emplois de catégorie A/B/C, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient, il conviendrait d'autoriser Monsieur le Maire à recourir à un agent contractuel à compter du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 3 juillet 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte les propositions ci-dessus ;**
- charge le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.**

L'horaire devrait être de 9h par semaine pour les 36 semaines d'école. Une annonce a été publiée en ce sens (site internet, facebook, panneau pocket). Le choix est en cours. Il y a eu 7 candidatures.

1.2 – Dispositions en cas de non-paiement de la cantine

Après contact avec le SGC d'Issoire, et un point sur les dettes, il ressort plusieurs impayés de facture de cantine sur les années scolaires 2023 – 2024 et 2024 – 2025. Il est proposé de prendre une délibération pour demander une régularisation avant le 30 octobre et, si aucun effort financier n'est fait par les familles concernées, d'exclure les élèves de la cantine aux vacances de Toussaint ou à chaque retour de vacances si le plan d'épurement de la dette n'est pas respecté. Il est précisé qu'un courrier sera envoyé aux familles avec copie au Maire de la commune concernée lorsqu'il s'agit de familles qui ne sont pas de Tauves.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré avec 1 abstention (Sandrine ESPINOUE) et 13 voix pour :

- accepte les propositions ci-dessus ;**
- propose, qu'en cas d'exclusion du service cantine en cours de trimestre, le forfait trimestriel soit facturé au prorata du nombre de semaines pendant lesquelles l'enfant aura fréquenté le service ;**
- charge le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires.**

Il est précisé que l'exclusion des enfants concernés n'est pas un but mais, afin d'éviter que les dettes soient trop élevées pour les familles et ne continuent de s'accroître, il faut poser un cadre. Les familles concernées peuvent se renseigner auprès de leur commune respective (CCAS) et auprès des assistantes sociales du secteur en cas de difficultés financières.

Arrivée de Didier BONHOMME à 20h50

1.3 – Travaux durant l'été à l'école

- Les travaux de réhabilitation du préau extérieur ont eu lieu cette été par l'entreprise L'atelier de Gillou pour un montant de 8 399,76€ TTC.
 - Les travaux de l'alarme, blocs de sécurité, plans d'évacuation et d'intervention par Sioule Sancy Incendie ont débuté le 18 août ainsi que les travaux de chauffage – plomberie par l'entreprise VEDRINE (étage).
 - Peinture cour d'école, opération avec la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense ainsi que le traçage de la marelle la dernière semaine d'août.
 - Les services techniques ont fait les petites réparations demandées.
- Il sera vérifié si la salle de la sieste n'a pas bougé (humidité) depuis les travaux du toit terrasse, la mise en place d'une aération et les travaux extérieurs d'écoulement

de l'eau. Les services techniques auront à vérifier régulièrement le toit terrasse pour éviter que les feuilles mortes bouchent les tuyaux d'écoulement.

1.4 – Frais de scolarité école de la Bourboule

Nous étions juridiquement tenus de payer des frais de scolarité, pour un enfant habitant Tauves, applicables car sa sœur était scolarisée à la Bourboule après accord de la Mairie de Messeix. Lors du Conseil Municipal du 13 octobre 2023, Laurent GIAT avait précisé qu'il faudrait revoir « l'argument de la fratrie » quand l'aînée quittera l'école primaire. À partir de cette rentrée, cette élève part au collège, un courrier a donc été envoyé à la Mairie de la Bourboule pour préciser qu'à partir de la rentrée 2025, la Commune de Tauves ne participera donc plus aux frais de scolarité.

Pour l'année 2024-2025 nous avons reçu et payé la somme de 1 600€ (1 000€ de frais de scolarité de cet enfant et 600€ pour un enfant en classe ULIS).

2/ Acquisition bâtiment annexe Saint Joseph

Rappel : le Conseil Municipal du 28 décembre 2024 a décidé de l'acquisition du 1^{er} étage du bâtiment annexe Saint Joseph (la Ferme). Le BP 2025 prévoit les crédits nécessaires à cette acquisition.

2.1 – Règlement de copropriété

La parcelle AB 429 a une contenance de 1 000 m².

Le fait de vendre à deux clients nécessitait d'établir un certain nombre de documents préalablement à la vente :

- diagnostic technique ;
- dossier technique amiante ;
- état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux et produits contenant de l'amiante ;
- certificat de superficie ;
- état descriptif de division de la parcelle et du bâtiment ;
- acte notarié règlement de copropriété – état descriptif de division.

Ainsi le Notaire Me DUPIC a préparé un projet d'acte règlement de copropriété - état descriptif de division.

Une rencontre, entre la Commune et la Communauté de Communes le 4 août, a permis de vérifier et amender les documents. La Commune sera propriétaire de l'accès par l'arrière du bâtiment et de l'étage. La Communauté de Communes sera propriétaire de l'avant de l'espace au bout et de tout le rez de chaussée.

La répartition est en cours de finalisation et chaque propriétaire détiendra des tantièmes. La vente doit intervenir cet automne, la Communauté de Communes souhaite engager cette opération pour des travaux en 2026.

2.2 – Prêt bancaire

Il est proposé de contracter un prêt pour cette acquisition avec une première annuité en 2027 car ce prêt est en plus du prêt annuel déjà débloqué le 25 avril 2025 (135 000€).

Monsieur le Maire donne lecture du résultat de consultation des banques concernant un emprunt de 65 000€ sur 20 ans pour l'acquisition de l'annexe. Ont été consultés le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne.

Le résultat de la consultation est présenté.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité (Jean-Louis FALGOUX et Léa SERRE ne participent pas au vote) :

-retient l'offre, la mieux disante, du Crédit Agricole pour un prêt d'un montant de 65 000€ au taux fixe de 3,84% sur 20 ans, à échéances constantes, et frais de dossier 98€ ;

-autorise le Maire à signer le contrat correspondant et tous autres documents correspondants puis au déblocage du prêt selon les besoins budgétaires et de trésorerie.

Il est précisé que le déblocage sera fait fin 2025 avec une première annuité en 2027 (décalage 15 mois).

3/ Informations travaux

3.1 – Voirie

-Les travaux de création de la voie Les Sagnes sont terminés et la réception des travaux a eu lieu le 7 août. La facture est réglée et la demande de versement du FIC 2022 est en cours. L'arrêté municipal ouvrant à la circulation a été pris le 10 juillet 2025.

-Travaux à Cheminade différés en septembre à la demande d'un riverain, solde du marché de voirie 2024 à réaliser en septembre.

-La nouvelle tranche attribuée va commencer en septembre (enduits bi couche) et va se poursuivre à l'automne (enrobés). La subvention Département FIC est en cours et une partie de la subvention DETR 2025 est réaffectée sur la voirie (voir plus loin point 6.2).

3.2 – Pont de la Garde

La DRAT du Sancy nous a fait parvenir un arrêté préfectoral du 14 août portant prescriptions spécifiques des modalités de réalisation de travaux dont en particulier l'interdiction d'effectuer les travaux du 1^{er} septembre au 31 mars et portant des mesures à mettre en œuvre pour la réalisation des travaux. Cette période d'interdiction est liée aux périodes de reproduction des espèces piscicoles, des oiseaux et des chauves-souris. Cet arrêté nous ayant été adressé le 14 août, cela a pour conséquence le report des travaux en 2026.

Des rochers ont été posés sur la route des deux côtés du pont car les barrières étaient régulièrement mises à la rivière.

3.3 – Tennis système d'accès

Depuis sa réception, le terrain de tennis est en accès libre. Un système de réservation et de sécurisation est nécessaire.

Monsieur le Maire présente le devis de Secursolution concernant une solution d'accès et de réservation du court de tennis. Montant du devis 5 318,88€ TTC avec en supplément des frais de mise en service de 750€ et un abonnement annuel de 90€.

Il convient, avant de décider, de voir avec le club de tennis, quel tarif raisonnable peut être proposé. Le club pourrait encaisser l'argent et reverser tout ou partie de la recette à la Commune en fin d'année. Réflexion à poursuivre.

Une personne du public demande la parole. Monsieur le Maire lui la donne. Elle demande si il y a des dégradations sur les terrains (multisports et tennis), s'interroge sur les nuisances, sur l'éclairage.

En réponse, il est précisé que des personnes sont rentrées sur le multisports en vélo, que des solutions d'accès vont être étudiées.

3.4 – Terrain de football – Barrière d'entrée

Les travaux effectués par l'entreprise Concept Terrassement sont réceptionnés et payés. Plusieurs devis ont été demandés afin de poser une barrière limitant l'accès au terrain de football (Secours, services techniques et club) et en laissant un accès piéton libre.

L'entreprise électrique a été relancée pour l'alimentation électrique autonome des vestiaires et de l'éclairage du stade depuis le lotissement les Aurandeix.

Ensuite, dès la fin des travaux prévus, la vente de la bande de terrain pourra se faire.

4/ Amendes de Police : amélioration sécurité dans le Bourg

Léa SERRE et Christophe SERRE ont fait le tour du Bourg et ont relevé des points à améliorer. Une visite a ensuite été faite avec M. LOUIS de la DRAT.

Le Maire expose au Conseil Municipal le dossier établi par les Services de la DRAT du Sancy. Compte tenu de l'ampleur du chiffrage, près de 30 000 euros, il est proposé de le scinder en deux tranches annuelles (une en 2025 et une en 2026).

En 2025 :

- amélioration des abords et accès à la MSP ;
- rue du 8 Mai 1945 : marquage au sol stationnement à cheval sur le trottoir préservant le passage des piétons, emplacement stationnement minute et livraison le long de la pharmacie ;
- côté parking : cheminement et passage piéton ;
- bus scolaire collège : matérialisation au sol d'un arrêt de bus avec passage piétons ;
- sécurisation de l'accès au stade par la mise en place d'une barrière et panneaux ;
- panneaux « attention enfants » vers l'école et vers l'aire de jeux ;
- places PMR (médiathèque ...) ;
- amélioration de la sécurité route d'Avèze RD987 par un cheminement et passages piétons.

A affiner : place PMR dans le Bourg et sur le parking de la Bascule, bande jaune interdisant le stationnement sur le trottoir au niveau de la jonction de la rue du 8 Mai 1945 et la rue du 19 Mars 1962....

Et pour 2026 :

- amélioration de la sécurité sur la RD 922 : radar pédagogique, renforcement de la signalisation par des cheminements et passages piétons, reprise en peinture au sol des « tournes-à-gauche » aux carrefours des RD 987/29a et du garage/RD29a, mise en place en axe de la RD 922 d'une ligne jaune continue de 30cm de large, fermée par deux lignes blanches de type T2.

Pour la tranche 2025, l'estimation financière est de 16 112€ HT avec une subvention espérée de 50% et plafonnée à 7 500€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Catherine BALLET ne participe pas au vote) :

- donne son accord et valide ce dossier ;
- charge le Maire de déposer le dossier de demande de subvention correspondant auprès des services du Conseil Départemental.

Les élus ont largement débattu de ces améliorations dans le Bourg et à proximité des ERP (établissement recevant du public). Des personnes se garent sur les trottoirs et empêchent le cheminement des piétons.

5/ Locations

5.1 – Demande pour local Maison Plaze

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de location de l'entreprise les Munitions des Volcans pour la mise en place d'un service de vente de matériel et de munitions dédié aux chasseurs. La convention de mise à disposition d'un local sera à signer pour un loyer mensuel de 180€ avec les charges d'électricité refacturées en se basant aux sous compteurs. Le loyer sera indexé suivant les conditions indiquées dans la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré avec 1 abstention (Sandrine ESPINOUBE) et 13 voix pour :

- approuve cette location et ses conditions ;
- autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant dès que cette entreprise sera officiellement créée.

5.2 – Yoga doux

Mme RETAILLAUD souhaitait effectuer des cours de yoga doux le jeudi après-midi. Ils viendront compléter les cours de yoga organisé par le Centre Loisirs et Culture le mercredi matin. Considérant qu'il s'agit d'une activité payante, un don lui a été demandé au profit du CCAS.

A terme, la tarification des salles pourra être réétudiée.

5.3 – Préavis départ ambulances

La société AFD 63 a déposé un préavis de départ du local professionnel situé à la MSP, en date du 29 avril 2025 avec un délai de 6 mois.

5.4 – Informations

Pour information, les studios et le T1 sont régulièrement loués.

Il y a une fréquentation ponctuelle du tiers lieu au tarif en vigueur ou gratuitement pour des réunions d'intérêt public (SMCTOM, MSA...). Le presbytère a été occupé quelques fois à titre non onéreux pour des intérêts sociaux ou culturels.

6/ Finances

6.1 – Décisions modificatives n°2 – Budget principal

Sur proposition du Maire et afin de réajuster les inscriptions budgétaires, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 exposée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :

Chapitre 65	
Art 65561	+1 017,83

Art 65568	+930
Total dépenses de fonctionnement	+1 947,83€

Chapitre 75	
Art 75888	+1 947,83€
Total recettes de fonctionnement	+1 947,83€

INVESTISSEMENT :	RECETTES	DEPENSES
165-00		+1 947,83
10222 (FCTVA)	+1 947,83	
TOTAL :	+1 947,83€	+1 947,83€

Cette DM est demandée par la trésorerie pour la régularisation de cautions non reversées au départ des locataires et conservées suite à des impayés envers la Commune.

6.2 – Modification DETR

Lors du dernier conseil l'information a été donnée de l'accord de la DETR 2025 sur le dossier gendarmerie en plus de la DETR 2024.

Les services de la Préfecture nous ont informé de la modification de la répartition de la DETR 2025 entre le dossier voirie et le complément sur le dossier Gendarmerie. Cela permettra de percevoir le même montant de 59 217€ mais répartis sur deux dossiers et nécessitera une nouvelle DM lors d'un prochain Conseil Municipal.

6.3 – Territoire d'Energie

Comme indiqué lors du vote du budget, Territoire d'Energie a modifié les conditions de financements des illuminations festives, il n'y a plus d'aide à l'investissement et le coût de fonctionnement est désormais entièrement répercuté sur les communes.

Aussi il est proposé ne pas investir cette année pour de nouvelles illuminations festives.

Pour information, nous avons reçu pendant l'été la facture des travaux de modernisation de l'éclairage public dans le lotissement les Côtes, pour un montant de 18 123,66€. Ces travaux étaient faits depuis plus de 18 mois.

6.4 – Attribution d'un barnum auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un mail de ce jour des services de la Région, proposant un dispositif « barnums ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

-autorise le Maire à solliciter les services de la Région pour obtenir un barnum, dans le cadre du dispositif « cession à titre gratuit de barnums », à déposer la demande sur la plateforme dédiée et à signer tous les documents s'y rapportant.

7/ Cimetière

Concernant la démarche de recensement des tombes abandonnées, comme indiqué les membres de la commission spéciale ont achevé le repérage et vont procéder à la pause des panneaux sur chaque tombe qui semble abandonnée.

Chaque tombe repérée et numérotée fait l'objet d'une fiche d'identification. Tout héritier qui se manifestera pourra reprendre la tombe mais devra l'entretenir obligatoirement. Un tableau récapitulatif est établi, il compte 441 tombes.

Un plan d'ensemble et la présentation de la procédure vont être affichées à l'entrée du cimetière.

Il faudra ensuite attendre un an avant de connaître les tombes effectivement et officiellement abandonnées.

Concernant l'engazonnement des allées du cimetière, il a nettement progressé mais nécessite des tontes régulières et aussi de passer la débroussailleuse entre les tombes et sur les portions étroites.

Des arbustes poussent actuellement sur les tombes abandonnées ce qui peut poser problème.

Lorsque nous récupérerons les tombes abandonnées, le but sera d'embellir. A cette fin, le Maire propose de solliciter un avis du CAUE, conseil en architecture urbanisme et environnement pour avoir des idées d'embellissement (gazon, bruyères, autres plantations...) et si possible en limitant l'entretien.

Une journée citoyenne d'entretien du cimetière pourrait être proposée samedi 4 octobre après-midi de 14h00 à 18h00 avec les bénévoles qui se porteront volontaires.

Concernant le mur qui menace de s'effondrer et suite au chiffrage initial et qui n'a pas été retenu au titre de la DETR, la DRAT a effectué un chiffrage d'une solution alternative avec empierrement... Il sera présenté à un prochain conseil. Un courrier a été fait au propriétaire voisin. Vérifier auprès de la DRAT si les testeurs ont été posés et quel est le résultat. Des fissures et effondrements partiels sont visibles du bas. Tous les arbres n'ayant pas été coupés, la question de l'impact se pose.

8/ Informations et questions diverses

-Foyer des Jeunes

Un mauvais entretien et des dégradations volontaires ont été constatés dans le local mis à disposition du Foyer des Jeunes. Christophe VERGNOL est allé faire le constat et a sollicité le devis d'un artisan. Le Président de l'association est sollicité pour une remise en état à la charge de l'association. Il est proposé de discuter des mesures à prendre.

Les murs sont cassés, avec des gros trous. Il est inadmissible de voir un local dans cet état de délabrement.

-Arrêté de péril bâtiment rue du 8 Mai 1945

Un bâtiment très dégradé entraîne des chutes de tuiles sur la rue avec un risque pour les piétons ou les voitures. Des barrières sont en place depuis 6 mois. Un courrier a été fait au propriétaire le 4 mars. Un arrêté de péril devra faire évoluer la situation.

-Conseil Départemental – Prévention et lutte contre les violences conjugales

La brochure d'information sera mise à disposition sur le site internet de la Commune et en Mairie.

-Déclassement du renard roux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu du collectif renard 63 demandant le soutien de la Mairie pour déclasser le renard roux de la liste des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD) afin qu'il soit considéré

simplement comme une espèce chassable. Le Maire a un « à priori » favorable que le Conseil Municipal valide.

-Tour de table

-SIAEP - Didier BONHOMME précise qu'il y a eu dans l'été une alerte sur le trop plein qui ne coulait plus à la Tour d'Auvergne. Le travail effectué est toujours la recherche de fuite et il est prévu, dans la mesure du possible, plus de travaux sur les captages (drains anciens). Le SIAEP va refaire des analyses d'eau sur une ancienne source inutilisée. Il est également prévu, dans le cadre des économies d'eau, la distribution de mousseurs aux particuliers et une proposition de récupérateurs d'eau pour les professionnels, partiellement pris en charge par le SIAEP. Ceci à valider lors du prochain conseil SIAEP.

-Réseau de chaleur – Après le choix du bureau d'études, il faudra encore rediffuser les informations aux résidents du Bourg.

-Centre de Loisirs et Kizou – le centre de loisirs, basé à la Maison Saint Joseph, a accueilli entre 25 et 35 enfants âgés de 3 à 12 ans. Concernant Kizou, les parents et familles étaient contents qu'il soit placé dans la cour de l'école (plus sécurisé avec de l'ombre). Les jeux sont vieillissants, pour certains les coutures ont lâché, un devis de réparation est demandé. Le bilan de fréquentation n'est pas encore connu.

-Prévoir le broyage du terrain à côté du local chasse (en évitant de rouler sur la fosse enterrée) et le terrain restant à vendre vers la Gendarmerie.

-Prévoir de débroussailler l'escalier du milieu à Saint Gal

-Fête patronale les 13 et 14 septembre

La séance est levée à 22h25

Le procès-verbal est approuvé le 16 septembre 2025

Le Maire, Christophe SERRE



La secrétaire de séance, Catherine BALLET

